

Quels leviers pour renforcer la compétitivité de l'agriculture et de l'agroalimentaire français ?

Déclaration du groupe de la CFDT et Associations

Nous connaissons tous le contexte : notre excédent commercial est tiré par quelques filières d'excellence, et encore essentiellement le secteur vins et spiritueux. La France exporte moins, mais surtout elle augmente ses importations de produits alimentaires. Cette évolution des échanges s'observe particulièrement vis-à-vis de nos voisins européens. L'enjeu n'est pas d'être premier au classement des pays exportateurs mais ce changement de situation est révélateur d'une situation dégradée de notre secteur alimentaire, d'une perte de compétitivité.

Alors qu'est-ce que la compétitivité ? Un défi de cet avis était bien d'apporter une définition actualisée de cette notion, ou tout du moins, de la réaffirmer.

L'avis prend clairement position pour une définition élargie : la compétitivité de filières alimentaires ne peut s'évaluer uniquement en termes de prix et de coûts de production. La notion de compétitivité doit prendre en compte la capacité à proposer une alimentation saine et de qualité, répondant à la demande et aux besoins des consommateurs tout en préservant les capacités de production : ressources naturelles, écosystèmes, travail et capital.

Le fondement de l'avis est la durabilité des modes de production de l'alimentation. Car c'est une réponse à une demande sociétale et aussi une exigence pour maintenir les capacités de production alimentaire. La durabilité des modes de production concerne : la préservation des écosystèmes, la lutte contre le changement climatique, le bien-être animal, l'emploi de qualité.

Nous apprécions l'importance accordée au travail. Une préconisation s'intitule ainsi « valoriser le travail en tant que ressource ». Il s'agit là d'un élément essentiel de durabilité. L'être humain doit être mis au cœur des décisions quand il s'agit de son présent et de son avenir. Cette attention est d'autant plus remarquable que ce pilier social du développement durable est fréquemment oublié. D'ailleurs, les filières agricoles évoquent uniquement la « double-performance », économique et environnementale - en excluant la dimension sociale, pourtant fondamentale – et les États généraux de l'alimentation n'ont abordé que de façon très lointaine les questions d'emploi et de travail salarié.

Le projet d'avis préconise de « *développer et d'approfondir les démarches de RSE/ RSO. Ainsi, afin que le secteur de la production agricole n'en soit pas exclu, de telles démarches pourraient être conçues par les organisations interprofessionnelles pour être mises en œuvre au sein des filières* ». C'est un élément important pour nos organisations, car la responsabilité sociétale des entreprises est un tout ; elle reste une démarche volontaire qui peut amener le secteur agricole et agroalimentaire à mieux prendre en compte les salariés. Elle doit d'ailleurs également prendre en compte les relations des entreprises avec l'ensemble de leur écosystème, au premier rang duquel figurent les acteurs associatifs implantés sur leur territoire.

Comme le souligne le projet d'avis, la compétitivité de l'agroalimentaire concerne aussi directement les consommateurs. Aujourd'hui davantage conscients des impacts de l'agriculture et de l'industrie agroalimentaire sur leur santé, ces derniers réclament une information claire sur la provenance et la qualité des produits. Nos deux groupes sont ainsi favorables aux préconisations relatives aux expérimentations d'affichage environnemental et de renforcement d'un étiquetage lisible sur les denrées alimentaires. De la même façon, nous adhérons à la proposition de rendre publique la part du prix revenant au producteur dans le cadre d'une expérimentation en matière d'étiquetage. Nous pouvons regretter que l'avis apporte peu d'éléments nouveaux mais il permet d'affirmer des éléments avancés par la CFDT depuis des années et qui finissent par faire consensus. Les États généraux de l'alimentation l'ont montré en fixant comme orientations pour le secteur alimentaire français : la montée en gamme, la mise en place de véritables stratégies de filières, l'organisation économique des producteurs agricoles, la promotion des labels valorisant les atouts des produits français, etc.

Autre réserve, nous estimons que si le projet d'avis évoque longuement la compétitivité ou la valeur ajoutée, il ne traite pas suffisamment des moyens d'améliorer la productivité des filières et des leviers de compétitivité de l'industrie agroalimentaire et du produit transformé.

Enfin, le projet d'avis appelle à promouvoir les instruments de mesure et les règles comptables qui permettent de prendre en compte la durabilité dans les processus de production. Ces outils, comme le modèle comptable CARE, élargissent les états financiers classiques en prenant en compte, outre le capital financier, le capital humain et le capital naturel, ces deux derniers devant être évalués spécifiquement. La compétitivité du secteur alimentaire étant liée à la durabilité de ses modes de production, la mesure de l'activité économique de ce secteur doit prendre en compte l'ensemble de ses facteurs de production. Cette préconisation innovante doit être portée haut et fort par notre Assemblée.

Le groupe de la CFDT et le groupe des Associations ont voté ce projet d'avis.